



## **1/ DATES D'INSCRIPTION**

Les inscriptions débuteront le **mercredi 10 avril 2019 - de 18h à 20h** à l'accueil des Services à la Population au rez-de-chaussée de la mairie.

A partir du **jeudi 11 avril 2019**, les inscriptions se feront du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la Mairie. (8h30-12h – 13h30-17h30) - Renseignements au 01.30.61.60.33  
mail : [scolaire@marlyleroi.fr](mailto:scolaire@marlyleroi.fr)

### **Les dossiers d'inscription des séjours sont à remplir et à retourner avant le 31 mai 2019 en mairie à la Direction des Services à la Population**

Aucune inscription ne sera prise par correspondance ou par téléphone. Seul le représentant légal est autorisé à inscrire son enfant.

Le nombre de places est limité, les demandes seront traitées par ordre d'inscription en tenant compte en priorité des familles marlychoises. Une liste d'attente pourra être constituée.

## **2/ PIECES A PRESENTER LORS DE L'INSCRIPTION POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

Documents nécessaires pour le calcul du quotient familial, si besoin :

- Les trois derniers bulletins de salaire mensuel de chaque personne salariée vivant au foyer.
- Le dernier avis d'imposition 2017.
- Une fiche de paiement récente des allocations familiales.
- Toutes les pièces justificatives des autres ressources (13<sup>ème</sup> mois, pension alimentaire, allocation chômage, etc....).
- Livret de famille.
- Dernière quittance de loyer ou échéancier d'emprunt.

## **3/ LES MODALITES DE PAIEMENT**

✓ Versement de 50 euros d'arrhes par famille lors de l'inscription déductible du montant total du séjour.

La totalité du montant du séjour devra être acquittée au plus tard 7 jours avant la date du départ faute de quoi le départ de l'enfant ne pourra se faire.

Les paiements peuvent s'effectuer par :

- ✓ chèque à l'ordre du Trésor Public,
- ✓ espèces,
- ✓ bons VACAF.
- ✓ ANCV.

N'hésitez pas à consulter le C.E. de votre entreprise, il peut éventuellement vous accorder une aide, l'attestation vous sera fournie à la fin du séjour sur demande.

#### 4/ DESISTEMENT- ANNULATION

Les arrhes ne seront pas remboursées en cas de désistement quelle qu'en soit la date et quel qu'en soit le motif (maladie ...), au titre des frais de dossier et de préinscription.

Le remboursement du coût du séjour, pourra intervenir si l'annulation est réalisée dans un délai de 30 jours maximum avant la date de départ.

Dans le cas d'une famille faisant partir plusieurs enfants, si le désistement est demandé au titre d'un seul enfant de la fratrie, les arrhes sont conservées sans venir en déduction du coût du séjour des autres enfants.

#### 5/ EXCLUSION

Dans le cas d'exclusion d'un enfant au cours du séjour, aucun remboursement du séjour ne sera effectué. Les frais de retour et d'accompagnement éventuel seront intégralement à la charge de la famille.

#### 6/ RAPATRIEMENT

Les frais de rapatriement d'un enfant (maladie, accident...) seront avancés par le prestataire du séjour qui se rapprochera par la suite de la famille pour régulariser la situation.

#### 7/ GRILLES DE TARIFS DES SEJOURS

Séjour 6-8 ans à Thizy du 20 juillet au 26 juillet 2019

GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAL		PARTICIPATION DES FAMILLES
- de 3 enfants à charge	3 enfants et + à charge	
De 0 € à 378.63 €	De 0 € à 462.95 €	52 €
De 378.64 € à 441.44 €	De 462.96 € à 551.20 €	104 €
De 444.45 € à 529.71 €	De 551.21 € à 639.50 €	208 €
De 529.72 € à 618 €	De 639.51 € à 720.99 €	312 €
De 618.01 € à 698.28 €	De 721 e à 810.42 €	416 €
De 698.29 € et +	De 810.43 € et +	520 €
EXTERIEUR		520 €

Séjour 9/11 ans à Saint-Barthélémy-le-Pin en Ardèche du 14 au 28 juillet 2019

GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAL		PARTICIPATION DES FAMILLES
- de 3 enfants à charge	3 enfants et + à charge	
De 0 € à 378.63 €	De 0 € à 462.95 €	78.50 €
De 378.64 € à 441.44 €	De 462.96 € à 551.20 €	157 €
De 444.45 € à 529.71 €	De 551.21 € à 639.50 €	314 €
De 529.72 € à 618 €	De 639.51 € à 720.99 €	471 €
De 618.01 € à 698.28 €	De 721 e à 810.42 €	628 €
De 698.29 € et +	De 810.43 € et +	785 €
EXTERIEUR		785 €

Séjour 12/14 ans à Chambon en Charente du 7 au 20 juillet 2019

GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAL		PARTICIPATION DES FAMILLES
- de 3 enfants à charge	3 enfants et + à charge	
De 0 € à 378.63 €	De 0 € à 462.95 €	91 €
De 378.64 € à 441.44 €	De 462.96 € à 551.20 €	182 €
De 444.45 € à 529.71 €	De 551.21 € à 639.50 €	364 €
De 529.72 € à 618 €	De 639.51 € à 720.99 €	546 €
De 618.01 € à 698.28 €	De 721 e à 810.42 €	728 €
De 698.29 € et +	De 810.43 € et +	910 €
EXTERIEUR		910 €